

## EXTRAIT

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

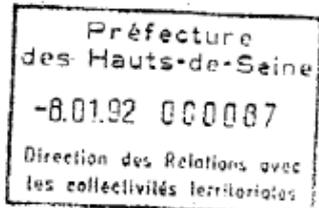
des HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU 10 DECEMBRE 1991  
(convocation du 5 décembre 1991)

-Récépissé de dépôt en Préfecture-

Etaient présents :

M. CATOIRE, Maire, Président ;  
 MM. CONTE, SCHMAUS, Melle SEBILLEAU,  
 MM. AUFFRET, LIMOUSIN, CAPDET, Mme LAUZERAY,  
 MM. RAYNAUD, VIE, Mmes ALFARROBA, Adjointes au Maire ;  
 MM. NAHUM (jusqu'à 1 h. 55), BOUCRY,  
 Mme DUBUFFET, MM. LE GOFFIC, AGASSE, Mme CARTON,  
 M. LE GALL, Mme STEPHANOU, MM. MATHIOUX, GLADIN, PUTEGNAT,  
 (jusqu'à 23 h. 20), DESMAIZIERES, VUILLEMIN, CRAMA,  
 AUBOIROUX, SCHULLER, YADAN, Mme LE DORTZ, M. GAHVASSIA,  
 (jusqu'à 1 h. 55), Mme DUMAS-MARGUERY (jusqu'à 1 h. 55),  
 Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

M. LABBE par M. AUFFRET ;  
 Mme PARIS par Mme CARTON ;  
 M. FASSY par M. CONTE ;  
 M. EMSCHWILLER par Melle SEBILLEAU ;  
 M. NAHUM par M. BOUCRY (à partir de 1 h. 55) ;  
 M. ERNIE par M. GLADIN ;  
 Mme CAPRON par M. LIMOUSIN ;  
 M. LANDAIS par M. MATHIOUX ;  
 M. PUTEGNAT par M. VIE (à partir de 23 h. 20) ;  
 M. ARBOUCHE par Mme ALFARROBA ;  
 M. GUERIN par M. SCHMAUS ;  
 Mme STOLLER par M. SCHULLER ;  
 M. PHILIPPET par Mme LE DORTZ ;  
 Mme DUMAS-MARGUERY par M. LE GOFFIC (à partir de 1 h. 55)

Pour extrait conforme :  
 CLICHY, le 16 DEC. 1991  
 Le Maire,  
 Conseiller général  
 des Hauts-de-Seine,



Gilles CATOIRE.

Pour copie conforme  
 Le Premier Adjoint au Maire



Henri CONTE

absente :

Mme VERGNES, Conseiller Municipal

SECRETARE DE SEANCE : M. LE GALL

COMPTE RENDU PAR EXTRAITS DE LA SEANCE  
 PUBLIE PAR AFFICHAGE le 18 DECEMBRE 1991

DELIBERATION N° 9.5

**OBJET : CONCESSION D EXPLOITATION D UN RESEAU DE CHAUFFAGE  
 URBAIN - PROLONGEMENT DE LA CONCESSION - AVENANT N° 6**

Le Conseil

Vu les délibérations en date des 18 Novembre 1963 et 11  
 Février 1964 décidant de la création d'un service public de chauffage urbain  
 et acceptant la convention et le cahier des charges relatifs à la réalisation et

40/45

(Avenant 6)

à l'exploitation des installations par la SOCIETE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR DE CLICHY (S.D.C.C.)

Vu les avenants n° 1 à 5 modificatifs acceptés par délibération en date des 27 Décembre 1974, 20 Décembre 1976, 25 Janvier 1988 et 10 Décembre 1991,

Considérant qu'il convient de prolonger la durée de la concession jusqu'au 30 Septembre 2015,

Vu le projet d'avenant n°6 prolongeant ladite concession,

Vu l'avis de la Commission "Urbanisme Travaux Cadre de Vie"

D é l i b è r e :

ARTICLE UNIQUE: Le projet d'avenant susvisé à conclure avec la S.D.C.C est accepté.

Le Maire est autorisé à signer.

-----

41/45